

DEMANDE DE PRET DE MATERIEL COMMUNAL
A déposer 2 semaines avant la manifestation

Toute demande incomplète ou hors délai sera rejetée

Association

Particulier

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :Mobile :

Motif de la demande :

Réservation du : Au :

**CHEQUE DE CAUTION DE 100 € + CHEQUE DE LOCATION DU MATERIEL
DE 20 € A LIBELLER A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC
GRATUIT POUR LES ASSOCIATIONS REGUSOISES**

| Désignation | Quantité |
|--------------------------------------|----------|
| Plateaux (10 personnes par plateaux) | |
| Tréteaux (3 par plateaux) | |
| Chaises | |
| Demande particulière | |
| | |

Pas de livraison à domicile

Pour l'enlèvement prendre contact avec M. Eric JEAN au 06 71 12 94 87

Date et Signature du demandeur

Cachet de la mairie et signature



Mairie de Régusse

Mail : policemunicipale.regusse83@orange.fr



POLICE MUNICIPALE

DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE

Demande à retourner 15 jours avant la date de validité de l'arrêté de circulation/stationnement

| | | |
|--|-------------|----------|
| DEMANDEUR | NOM : | E-mail : |
| | Prénom : | Tél : |
| | Adresse : | |
| LIEUX | RUE: | |
| | ENTRE RUE : | ET RUE : |
| Nature de l'occupation du domaine public | | |

Proposition de modification temporaire de la circulation et du stationnement

| | |
|------------------|----------|
| Entreprise : Nom | Tél : |
| Adresse : | E-mail : |

| | | |
|---------------------|------|----|
| Période souhaitée : | Du : | Au |
|---------------------|------|----|

- Stationnement interdit gênant sur : Coté (s) Art 417-10 du CR
- Circulation interdite
- Dans le sens Dans les deux sens
- Alternée par feux Alternée manuellement (B15/C18)
- Emprise devant rester disponible pour la circulation
- Rue barrée, circulation interdite, sauf accès riverains
- Déviation par les rues (plan des déviations à joindre)
- Aménagement d'un cheminement piéton (minimum (1m)

Régusse, le

Signature



Mairie de Régusse

Mail : policemunicipale.regusse83@orange.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC

1- OBJET DE LA DEMANDE

- Vous souhaitez obtenir l'autorisation d'installer :
- Une terrasse
 - Un étalage
 - Spectacle
 - Défilé
 - Concert
 - Un marché
 - Autre (préciser)

2- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Nom : | Prénom : |
| Qualité du représentant : | Nom de la société |
| Adresse : | |
| Tél. : | Email : |

3- IDENTIFICATION

| |
|--|
| Nom de l'enseigne de l'établissement : |
| Adresse : |
| Nature du commerce : |

4- PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Extrait du Kbis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité professionnelle couvrant les risques liés à l'activité exercée sur le domaine public
- Copie de la licence ou accusé de réception de la demande de licence (pour les bars et les restaurants)
- Un plan détaillé du projet de la terrasse sollicitée ou occupation du domaine public

5 INFORMATION ET OBLIGATIONS

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite. Les autorisations sont délivrées à titre personnel, précaire et révocable. Elles cessent de plein droit lors de la fin de la manifestation. Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter une taxe d'occupation du domaine public.

Afin de garantir d'une part la préservation du domaine public ainsi que de participer d'autre part à la qualité du cadre de vie dans le centre-ville, les pétitionnaires s'engagent à respecter, en plus des règles de sécurité, salubrité et de bon ordre sur l'espace public, les règles suivantes :

1. Réserver un passage d'1.50 mètres minimum pour le cheminement des piétons et des véhicules de secours.
2. Ne fixer aucune installation au sol et disposer ces installations de sorte qu'elles ne referment pas la terrasse sur le domaine public ou ne constituent pas d'effet d'écran. A ce titre, les jardinières ne peuvent excéder une hauteur de 1.30 mètres. Elles ne peuvent par ailleurs n'être positionnés qu'à l'intérieur de la terrasse ou ses limites.

5. Libérer impérativement le domaine public de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.

6 TARIFS 2023

Terrasse, étal ou autre : (voir avec la mairie)

7 DATE ET HEURE DE LA MANIFESTATION

| | | |
|----------------|----|--------------|
| DATE | DU | AU |
| HEURE DE DEBUT | : | HEURE DE FIN |

8 PROJET

Superficie de la terrasse, de l'étals et/ou autre :

| | | | |
|----------|-------------------|------------------|----------------------------------|
| Terrasse | Longueur :m | Largeur :m | Superficie :m ² |
| Etal | Longueur :m | Largeur :m | Superficie :m ² |

Remarques :

Je soussigné € m'engage à respecter le contenu de cette déclaration et à acquitter la redevance correspondante.

Fait à Le.....

Signature

DOCUMENT OBLIGATOIRE A RENDRE 15 JOURS AVANT LA DATE DE VALIDITÉ DE L'ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

IMPORTANT

LA FERMETURE DES ROUTES ET LA MISE EN PLACE AINSI LE RETRAIT DES BARRIERES SONT A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Effectuée par le présent formulaire aucune instruction ne sera faite sur place

| Comment effectuer votre demande | Informations | Retrait | Dépôt |
|--|--------------|---------|-------|
| Hôtel de Ville ou Police Municipale 83630 REGUSSE Du Lundi au vendredi 08 h-12h Mail : carole.collin@mairie-regusse83.fr Mail : policemunicipale.regusse83@orange.f Tél. 06 65 70 41 39 | * | * | * |